



Aidez moi pour mon fils je suis désespéré

Par **alain**, le **18/07/2011 à 19:23**

Bonjour,

je suis papa d'un petit garçon de 3 ans qui a déménagé il y a 2 ans à 1000km de moi depuis je me bats pour le voir je viens enfin d'avoir l'accord du tribunal et signification du jugement et a droit d'aller le chercher en août or il ne me connaît pas puisqu'il est parti il avait 1 an je n'ai plus de contact avec la mère elle ne veut pas me le donner je vais faire 1000km et je sais qu'elle ne me donnera pas l'enfant je serai donc obligé d'aller porter plainte ... qui on m'a dit sera classé sans suite que faire car elle est hors la loi je n'en peux plus !!

est-ce que je dois envoyer une lettre avec accusée de réception pour lui dire que je viens chercher mon fils ?? j'ai peur en envoyant cette lettre qu'elle fasse exprès de ne pas être chez elle car 1000km quand même ce n'est pas rien merci beaucoup de m'aider mon fils ne me connaît pas et appelle son beau père papa je suis désespéré car aucun dialogue n'est possible je n'ai même plus son numéro car elle a changé

Par **mimi493**, le **18/07/2011 à 19:25**

Pourquoi ça serait classé sans suite ?

Si elle refuse de vous le laisser pendant vos DVH, faites une requête au JAF pour obtenir la résidence exclusive de l'enfant

Par **alain**, le **18/07/2011 à 19:27**

sans suite car j'ai vu sur internet que des gens n'avaient toujours rien au bout de 4 ou 5 plaintes

et auquel j'ai je doit faire la demande ?? celui du lieu de l'enfant (nord) ou celui ou le jugement a été rendu (sud)

Par **mimi493**, le **18/07/2011 à 19:42**

Lieu de la résidence de l'enfant

Pour le reste, il faut prendre un avocat, relancer, reporter plainte (et bien souvent les gens n'ont fait qu'une main courante sans valeur). L'idéal est d'aller de suite à la gendarmerie et de leur demander de venir avec vous pour chercher l'enfant (gentiment, très très très gentiment, humblement même tout en restant d'un calme olympien, d'avoir le jugement sur soi, de bien expliquer sans s'énerver)

Par **alain**, le **18/07/2011 à 19:48**

merci pour ces conseils j'ai déjà un avocat qui me suis depuis le début mais là aussi elle me dit que elle ne pourra rien faire juste que je dépose des plaintes mais cela m'abat quand je vois que des gens portent et reportent plainte et que rien ne bouge je parcours quand même 1000km pour le récupérer et sans rien

Par **mimi493**, le **18/07/2011 à 21:01**

Votre avocat est dans le département de votre enfant ?
Si non, changez-en

Par **alain**, le **18/07/2011 à 21:22**

non mais il y a eu un jugement exécutoire j'ai tous mes droits non?

Par **mimi493**, le **18/07/2011 à 21:28**

oui, mais un avocat qui vous dit qu'une fois la plainte déposée, il ne peut rien faire d'autre que d'attendre, ça me laisse très sceptique